

La communion spirituelle

1. Privés de messe !

Le Cov-19 réduit au minimum notre participation visible aux sacrements, et notamment à la liturgie eucharistique. Quand on n'a pas choisi une situation c'est que le Bon Dieu l'a choisie sans nous demander notre avis, et cela pour nous obliger à entendre des choses que nous n'aurions sans doute pas voulu entendre autrement ! C'est ainsi qu'en nous privant de la messe, il nous invite certainement à approfondir notre perception de l'eucharistie, pour nous préparer à mieux en vivre la célébration le jour où elle nous sera rendue. Profitons donc de nos loisirs forcés pour découvrir ce que la Tradition appelle la "communion spirituelle", sans laquelle nos communions au cours de la messe ne porteraient de toute façon aucun fruit.

Commençons par remarquer que l'Église n'a jamais mesuré la grâce de l'eucharistie à la fréquence de la messe : un saint Jean Chrysostome déclarait au IV^e siècle, sans choquer son auditoire, que

Bien des chrétiens, en toute une année, ne participent qu'une fois à ce sacrifice ; d'autres, deux fois ; d'autres, souvent. Dans le désert, les solitaires n'y prennent part qu'une fois l'an, souvent même à peine une fois en deux ans. Mais, après tout, qui sont ceux que nous approuverons le plus, de ceux qui communient une fois, de ceux qui communient souvent, ou de ceux qui communient rarement ? Pas plus les uns que les autres, mais ceux-là seuls qui s'y présentent avec une conscience pure, avec la pureté du cœur, avec une vie à l'abri de tout reproche.

Saint Jean Chrysostome (vers 350), Sur l'Épître aux Hébreux, Homélie XVII, 4

Cette élasticité nous surprend aujourd'hui, mais elle a de quoi nous rassurer dans les circonstances actuelles : elle nous montre que l'eucharistie est beaucoup plus que la messe. Il est éclairant, par exemple, de constater que les chrétiens du Japon ont été privés de messe durant plus de trois siècles, tous les prêtres ayant été martyrisés en 1587, mais que les missionnaires qui sont revenus vers eux au XIX^e siècle ont découvert dans ces communautés sans messe une foi eucharistique absolument intacte. Il est éclairant aussi de voir l'aisance avec laquelle l'Église a varié dans sa pratique de la sainte communion : jusqu'au haut moyen-âge, on trouvait très normal de faire communier les nouveau-nés dans les bras de leur mère (au précieux sang, puisqu'ils étaient incapables de nourriture solide, et pourvu qu'ils fussent à jeûn !) ; à la Renaissance, une sainte Thérèse d'Avila ne communiait qu'aux grandes fêtes, et avant Vatican II, une minorité de l'assemblée seulement recevait la sainte communion au cours de la messe. Qui oserait dire qu'ils étaient moins chrétiens que nous ? Aujourd'hui encore, remarquons que le diocèse de Milan, le plus peuplé de la terre pour le nombre de catholiques, ne célèbre aucune messe certains jours de carême, selon une tradition qui remonte à saint Ambroise. Tout cela veut-il dire que communier, au fond, n'a guère d'importance ? Non, mais que la tradition eucharistique de l'Église est plus solide que sa pratique ne le laisserait supposer, et c'est peut-être une première leçon à tirer de notre impossibilité actuelle de nous rendre à la messe.

Mais restons-en à la communion spirituelle.

2. Le visible et l'invisible d'une relation

C'est le moment de nous rappeler que le tout de la vie chrétienne est l'union du fidèle à la personne même de Jésus. C'est cette union que vise l'invitation de Jésus : "Prenez et mangez..." Ce geste alimentaire résume si bien la raison d'être de la messe, que saint Paul lui donne déjà le nom de "communion", comme s'il suffisait à lui seul à en exprimer la réalité profonde, celle d'une vie pleinement commune entre Jésus et nous : "*Le calice que nous bénissons n'est-il pas communion au sang du Christ ? Et le pain que nous rompons n'est-il pas communion au corps du Christ ?*" (I Co 10, 16) Et cela, nous dit saint Jean Chrysostome, "*parce que l'Apôtre a voulu exprimer par ce mot quelque chose de plus fort que les liaisons ordinaires, et marquer une union intime des fidèles avec le Christ.*" (Homélie XXIV, sur I Co 10)

Toutefois, le risque de concentrer toute la vie eucharistique sur ce seul geste serait d'en attendre un effet presque magique, attaché au fait que sous l'apparence du pain, c'est en réalité le corps du Christ que l'on mange. Certes, c'est bien son corps, mais qu'il s'agisse du Christ ou de quelqu'un d'autre, le corps comme tel ne fait pas de miracle : à travers lui, c'est la personne que l'on reçoit, c'est une relation que l'on vit, et comme telle absolument immatérielle, détachée du temps et de l'espace. Au point qu'en l'absence du corps, la relation subsiste, comme celle de deux époux momentanément éloignés l'un de l'autre. Cette distinction entre le geste liturgique et la relation dans laquelle il s'inscrit, correspond à celle que la Tradition établit entre ce qu'elle appelle d'une part la *communion corporelle*, ou encore *communion sacramentelle*, et de l'autre la *communion spirituelle* :

Certains ne font que la communion spirituelle, sans recevoir le sacrement ; ce sont ces cœurs bons et purs qui soupirent après le Saint-Sacrement, au temps où l'on ne peut le leur donner. Ceux-ci reçoivent la grâce du sacrement, peut-être plus que ceux qui le reçoivent sacramentellement, toujours en proportion de leurs désirs et de leurs dispositions. Un brave homme peut ainsi communier cent fois le jour, qu'il soit n'importe où, malade ou bien portant : si sacramentellement on ne peut en aucun cas recevoir la communion plus d'une fois par jour, on peut cependant, avec des saints désirs, et avec dévotion, faire la communion spirituelle et en retirer des grâces et des fruits immenses.

Jean Tauler (1300-1361), Sermon XXXIII

3. Communion spirituelle et communion sacramentelle

"Certains ne font que la communion spirituelle sans recevoir le sacrement, au temps où l'on ne peut le leur donner, nous a dit Tauler ; et ceux-là reçoivent la grâce du sacrement peut-être plus que ceux qui le reçoivent sacramentellement !" La question n'est pas celle de la réalité du corps du Christ sous l'apparence du pain, mais celle du rôle du corps dans toute relation : le corps donne visibilité à la personne, mais celle-ci étant de nature spirituelle, elle est indépendante des pesanteurs matérielles.

Si l'on applique à la communion eucharistique cette distinction entre la personne et son corps, on peut en tirer quelques lumières sur la façon de bien communier :

– Communier suppose *"une conscience pure, la pureté du cœur, et une vie à l'abri de tout reproche"*, nous a dit saint Jean Chrysostome. Il ne s'agit pas de "mériter" de communier, mais de vouloir réellement cette union personnelle avec le Christ, la communion corporelle en étant à la fois le signe et l'aboutissement. En effet, où donc se forme l'union entre deux personnes ? dans leur volonté, lorsque le "je" de l'un et le "tu" de l'autre forment un "nous" qui n'est pas l'addition des deux, mais leur compénétration dans un unique sujet : dire "nous", c'est vouloir et vivre à deux la même chose sans cesser d'être deux personnes. Dès lors, comment pourrait-on vouloir ne faire qu'un, corps et âme, avec le Christ, former avec lui ce "nous", tout en voulant autre chose que ce qu'il veut ?

– Faut-il donc être parfait pour communier ? Jean Chrysostome, et toute la Tradition avec lui, ne parle pas ici d'impeccabilité, mais de cette normalité de la vie chrétienne qu'est la sainteté. Saint Paul, déjà, parlant des chrétiens de Corinthe, à la moralité quelque peu approximative, parlait tout naturellement des "saints", c'est-à-dire de ceux qui ont été sanctifiés par le Christ, et qui, tout en connaissant bien des chutes, n'ont pas renié leur foi baptismale, si bien qu'ils vivent de la vie du Christ. En revanche, reprendre cette foi donnée au Christ au jour du baptême, et dès lors ne plus vivre de la vie éternelle, c'est ce que l'on appelle le péché *mortel*. Non pas qu'il soit puni de mort, mais parce qu'il est la mort de cette vie qui nous vient par le Christ, tout comme meurt la branche détachée du tronc de l'arbre. Prétendre vivre de cette vie quand on est mort n'aurait plus aucun sens, sinon celui d'une profanation du corps de *"celui qui est devenu pour nous justice, sanctification et rédemption"* (I Co 1, 30). Et l'on retrouve cette logique dans la discipline la plus officielle de l'Église en la matière :

Le respect de la totalité des liens invisibles [avec Dieu et l'Église] est un devoir moral strict pour le chrétien qui veut participer pleinement à l'Eucharistie en communiant au corps et au sang du Christ. L'apôtre Paul rappelle ce devoir au fidèle par l'avertissement : "Que chacun, donc, s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de cette coupe. (I Co 11, 28)" Avec toute la force de son éloquence, saint Jean Chrysostome exhortait les fidèles : "Moi aussi, j'élève la voix, je supplie, je prie et je vous supplie de ne pas vous approcher de cette table sainte avec une conscience souillée et corrompue. Une telle attitude en effet ne s'appellera jamais communion, même si nous recevions mille fois le corps du Seigneur, mais plutôt condamnation, tourment et accroissement des châtements".

Dans cette même perspective, le *Catéchisme de l'Église catholique* établit à juste titre : "Celui qui est conscient d'un péché grave doit recevoir le sacrement de la Réconciliation avant d'accéder à la communion". Je désire donc redire que demeure et demeurera toujours valable dans l'Église la norme par laquelle le Concile de Trente a appliqué concrètement la sévère admonition de l'Apôtre Paul, en affirmant que, pour une digne réception de l'Eucharistie, "si quelqu'un est conscient d'être en état de péché mortel, il doit, auparavant, confesser ses péchés".

Saint Jean-Paul II, Encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, n° 36

– On comprend que l'impossibilité de recevoir liturgiquement le corps du Christ, n'empêche pas l'union spirituelle au Christ, à partir du moment où l'on a l'intention de vouloir ce qu'il veut. On parle alors de "communion spirituelle" au sens propre :

La manducation spirituelle de la chair spirituelle du Christ ne consiste en rien d'autre que de mettre notre cœur en sa puissance, et cela à travers des actes et l'application de la volonté.

On parle aussi parfois de cette communion comme "communion de désir." Cependant, cette dernière expression peut être ambiguë en ce qu'elle risque de confondre "désir de communier" et "envie de communier", ce qui n'implique pas la volonté claire d'entrer dans l'intention de celui auquel on prétend s'unir.

Concrètement, la situation de confinement dans laquelle nous met l'actualité nous invite à pratiquer la communion spirituelle dans bien d'autres circonstances, et au-delà, à la pratiquer en permanence tout au long de la vie chrétienne. C'est ainsi que le malade retenu à la maison est privé de la messe, mais dès qu'il accepte son épreuve, il est sur la patène que le prêtre présente pour que son sacrifice soit assumé en celui du Christ. Et ce qui est vrai du malade l'est de tous ceux qui voudraient, mais qui ne peuvent, quelle qu'en soit la raison, participer à la messe. À tous, saint François de Sales adresse cette invitation :

Quand vous ne pourrez pas avoir ce bien de communier réellement à la sainte messe, communiquez au moins de cœur et d'esprit, vous unissant par un ardent désir à cette chair vivifiante du Sauveur.

Saint François de Sales, Introduction à la vie dévote, II, 21

4. Retrouver l'intention du Christ dans l'eucharistie

Ce que nous avons relevé dans la Tradition à propos de la communion spirituelle, nous permet de vivre positivement la privation liturgique qui nous est imposée en ce moment, comme une sorte de retraite en vue d'une pratique approfondie de l'eucharistie lorsque sa célébration nous sera rendue.

Adorer le Saint-Sacrement à la maison !

Nous ne parlons pas ici de conserver le Saint-Sacrement chez soi. Certains consacrés en ont la permission de leur évêque, mais d'une manière générale, l'Église s'est toujours méfiée de la « privatisation » de l'eucharistie. Nous voulons simplement faire remarquer que si l'union de deux personnes n'est liée ni au temps, ni à l'espace, il importe peu d'être à un mètre, à dix mètres ou à un kilomètre du tabernacle dans lequel Jésus vient à notre rencontre. De même qu'un aveugle qui ne voit pas le disque blanc de l'hostie n'en adore pas moins Jésus au Saint-Sacrement, pourquoi ne pas se fixer des moments d'adoration « à l'aveugle » à la maison, lorsque le confinement, ou la maladie, ou tout simplement l'éloignement, nous empêchent d'accéder à l'église ? Par exemple à l'heure de l'angelus, se tourner du côté de l'église, se mettre à genoux, faire une génuflexion, rester un moment en adoration : la présence réelle n'est pas la présence matérielle, elle est celle de quelqu'un, non pas celle de quelque chose. Et c'est comme cela que peu à peu, notre chambre de malade ou de confiné deviendra une chapelle, abritant notre vie commune avec le Christ.

5. Se comporter en invité

Il y a des situations dans lesquelles l'Église demande au fidèle de s'abstenir de toute façon de communier. Les plus habituelles sont des situations conjugales « irrégulières », par exemple celle du remariage après divorce, alors qu'il y a eu un premier mariage religieux. Nous n'entrerons pas ici dans le fond du débat, mais rappelons simplement que l'on n'a jamais "droit" à un sacrement : c'est le Christ qui invite, et il revient à l'Église de formuler en son nom cette invitation. Si bien que l'on peut, à tort ou à raison, avoir sa conscience pour soi, mais être dans une situation qui contredit objectivement ce que l'Église célèbre dans le sacrement. Communier quand même dans ces conditions n'aurait de toute façon aucun sens. Les personnes concernées peuvent-elles alors communier spirituellement ? Faute de bien savoir ce que la tradition de l'Église entend par « communion spirituelle », on a un peu trop dit que oui, comme si la communion spirituelle était une communion de remplacement, une communion « mentale », en quelque sorte. Or, il y a une différence entre ne pas pouvoir honorer l'invitation d'un ami parce que l'on est malade, et rester chez soi parce que l'on préfère ce jour-là regarder la télévision. Dans le premier cas, l'amitié reste intacte, dans le second, elle ne survivra que si l'on renonce au match à la télévision, bref, si l'on se convertit.

« J'ai désiré d'un grand désir manger cette Pâque avec vous », déclare Jésus à ses invités le Jeudi saint (Lc 22, 15). C'est toujours à la lumière de ce désir de Jésus qu'il nous faut aborder les questions posées autour de nos pratiques eucharistiques. Lorsqu'il ne dépend pas de nous que ce désir aboutisse visiblement, les retrouvailles, quand elles seront possibles, n'en seront que plus belles. Et ce peut être la grâce que Dieu veut nous donner à travers l'impossibilité actuelle de participer « au festin des noces de l'Agneau ». C'est ce que nous rappelle, à une époque où l'on communiait fort peu, ce grand mystique du XVII^e siècle que fut l'oratorien Charles de Condren, au-delà d'un vocabulaire qui nous semblera aujourd'hui un peu raide, car nous n'aimons plus beaucoup « nous priver » ni « nous détruire » :

Nous devons aller à la sainte communion, d'abord pour que Jésus-Christ soit en nous tout ce qu'il doit y être, et que nous y cessions nous-mêmes d'être ce que nous sommes, voulant nous y perdre en lui et nous priver de nous-mêmes. Les dons et les grâces mêmes qu'il a plu à Notre-Seigneur de nous faire doivent nous porter à communier, afin que nous ne nous les appropriions pas, et que nous n'en fassions pas l'usage que notre amour propre voudrait en faire ; mais afin que lui-même en prenne le domaine absolu, et qu'il les emploie selon son bon-plaisir.

Nous devons aller à la communion par obéissance au désir qu'a Jésus-Christ de nous recevoir en lui dans son être et dans sa vie, de détruire l'être et la vie que nous avons présentement, et de nous faire devenir ce qu'il est, c'est-à-dire vie, vérité, amour et vertu pour Dieu. Nous devons encore y aller par obéissance à la volonté qu'il a de nous avoir pour membres, dans lesquels il puisse vivre pour son Père, et par lesquels il continue sa vie divine sur la terre.

Nous devons obéissance au désir que Jésus-Christ a de nous recevoir et de nous posséder, car la communion ne nous donne pas seulement Jésus-Christ, mais de plus elle nous donne à Jésus-Christ, puisqu'il dit lui-même que celui qui le reçoit demeure en lui. Or, ce désir qu'il a de nous recevoir est aussi grand que sa charité est grande, et que sont grands les droits que ses mérites et son amour lui donnent sur nous. C'est donc une grande infidélité de manquer à ces désirs de Jésus-Christ, si nous n'avons pas d'empêchement légitime à la sainte communion. Dans la communion, Notre Seigneur se remplit de nous et y développe sa vie et son être propre. Nous lui faisons donc tort quand nous ne communions pas, tandis que rien ne nous empêcherait légitimement de le faire. Nous lui faisons un tort aussi réel que celui que nous ferions à l'âme de l'enfant auquel nous enlèverions sa nourriture, et que nous empêcherions ainsi de croître.

Charles de Condren (1588-1641), éd. Pin, Lettre 66

6. Et les autres sacrements ?

Notre réflexion sur la communion spirituelle nous a permis de comprendre que l'eucharistie est beaucoup plus que la célébration de la messe, même si elle conduit à cette célébration. Il en va de même de tous les sacrements, et d'abord du premier d'entre eux : on n'est pas baptisé *pour* avoir la foi, mais *parce qu'on* a la foi. Certes, les sacrements produisent la grâce de Dieu, nous diraient les théologiens, mais ce n'est pas pour autant leur célébration qui la produit. C'est au moment où nous nous donnons à Jésus, c'est-à-dire au moment où nous posons un acte de foi, que cette grâce est libérée : « *Amen, je vous le dis : celui qui écoute ma parole et croit en Celui qui m'a envoyé, reçoit la vie éternelle et il est passé de la mort à la vie.* » (Jn 5, 24) Oublier cela serait oublier que seule la foi sauve, et conférer un pouvoir magique aux gestes liturgiques. J'ai le souvenir d'un catéchiste, par ailleurs excellent mais à la formation chrétienne un peu défailante, qui n'avait pas été confirmé dans sa jeunesse ; lui proposant de l'être à l'âge adulte, il m'a répondu : « ça ne servirait à rien, puisque vous voyez bien que je n'en suis pas moins chrétien, que je fais le catéchisme, j'aide la paroisse, etc. ! » Ce brave homme oubliait simplement que la liturgie de la confirmation ne « déclenche » pas la grâce de la confirmation, mais que la grâce de la confirmation conduit à sa liturgie. Au-delà de cette subordination de la liturgie à la foi, c'est le mystère chrétien le plus fondamental qui est en jeu, le mystère de l'Incarnation : « Le Verbe s'est fait chair, il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire » (Jn 1, 14) ; si bien que le sacrement doit aller jusqu'à cette visibilité.

Appliquons cela au sacrement de pénitence.

7. Quand la confession n'est pas possible

Se confesser est l'aboutissement de tout un itinéraire, dont la partie liturgique est aujourd'hui réduite à sa plus simple expression : un aveu rapide suivi d'un signe de croix du prêtre sur le fidèle. Mais dans l'Antiquité, tout comme pour le baptême, il y avait plusieurs étapes, réparties sur des mois ou des années, chacune accompagnée de sa célébration propre, jusqu'à ce que soit pleinement formé l'acte de foi en la miséricorde de Dieu que l'absolution venait authentifier et sceller. Aujourd'hui, même si les procédures pénitentielles se sont énormément simplifiées, le même itinéraire suppose la grâce du sacrement pour aboutir : c'est elle qui a éveillé chez le pénitent le désir de vivre ce qu'il finira par célébrer, elle qui a provoqué son repentir, qui l'a mis sur le chemin de la conversion, puis de l'aveu, et enfin de l'absolution. Pensons au retour de l'enfant prodigue : « ton frère est revenu à la vie, alors nous allons tuer le veau gras ! »

Avant de savoir comment la confession sera possible en temps de confinement, l'important est donc de bien comprendre que l'on ne se confesse pas *pour* être pardonné, mais *parce que* l'on est pardonné, et que l'on vit déjà la grâce du pardon dès que le repentir est là. Inversement, dix absolutions sans ce repentir et sans l'intention réelle de se convertir n'auraient aucun effet surnaturel, tout comme la communion à la messe sans la communion spirituelle ne porterait aucun fruit.

Voilà pourquoi la discipline de l'Église ne dit pas : « en cas de virus, vous êtes dispensés de vous confesser », mais « convertissez-vous, et quand la liturgie de pénitence sera de nouveau possible, célébrez cette conversion. » Une grave erreur serait de dire : « du fait de l'épidémie, je suis obligé de rester séparé de Jésus. » Non, seuls sont séparés de Jésus ceux qui le veulent. Une autre grave erreur serait de dire : « il n'y a pas besoin du sacrement de pénitence, puisque de toute façon on est pardonné quand même ! » Non, le sacrement est déjà vivant en celui qui le désire, et il finira de prendre toute sa place dans sa vie quand finalement il le célébrera ; mais encore faut-il avoir réellement l'intention de le célébrer pour que le désir soit sincère. En attendant, ce n'est pas renoncer au sacrement que d'en différer la célébration quand elle n'est pas raisonnablement possible immédiatement, c'est respecter les conditions humaines de l'accueil de Dieu, respecter l'Incarnation, résumé de toute notre foi.

Ajoutons que ce temps de privation liturgique nous donne l'opportunité de dépasser les débats classiques mais bien peu spirituels sur « le droit de communier » pour les uns, « l'absolution collective » pour les autres, « le droit de distribuer la communion » pour d'autres encore : autant de fausses questions qui s'évanouissent quand on comprend que seule la foi nous sauve, mais que la foi est un acte humain et divin tout à la fois, qui suppose la grâce de Dieu et l'adhésion de l'homme. Alors s'opère l'incarnation de Dieu en l'homme à travers les paroles et les gestes du Christ perpétués dans son Église. Et si l'on veut bien lire d'un peu près ce que l'Église nous dit sur la façon de vivre et célébrer les sacrements, on verra qu'elle reste fidèle sans la moindre distorsion à ce que Jésus a institué et qui traverse les siècles.

Père Max de Longchamp